N° 2565 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 4 Février 1895

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 67 bis, rue des Lignes, 67 bis,
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, ... 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES, ... 0 fr. 30 la ligne
FAITS-DIVERS, ... 0 fr. 15 la ligne
LOCAUX, ... 0 fr. 20 la ligne

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Marque, plaies et 3e page, 0 fr. 50 la ligne.

Téléphone

LES Ressources du Congo

Dernièrement, M. René Jourdain, ingénieur à Saint-Quentin, un des savants les plus avisés et chercheurs en matière économique, était à Paris, en visitant la section du Congo belge à l'Exposition d'Anvers, du parti que la Belgique avait déjà su tirer de son Etat indépendant africain, et il en faisait ultérieurement la comparaison avec le peu de profit que nous, Français, nous avons, jusqu'à présent, tiré du pays de notre protégée.

En homme pratique, qui ne se borne pas aux stériles méditations, il adressait immédiatement un rapport à ce sujet à M. le ministre du commerce, rapport de qui il est le décédé en qualité d'inspecteur départemental de l'enseignement technique. Il faut publier le rapport de son auteur plus de 200 échantillons de plantes belges actuellement importés au Congo, et il confirme cette intéressante collection à l'« Exposition de l'industrie et du travail belge, pour la Belgique, avec tous les renseignements complémentaires, à la « position des industriels en quête d'une nouvelle source d'exportation.

Il n'est pas douteux que nous ayons beaucoup à apprendre dans les questions de colonisation. Dans le cas particulier qui nous occupe, l'exemple de la Belgique peut être fort instructif.

* *

La Belgique a déjà su s'arranger pour trouver, dans l'exploitation de son colonie congolaise, les deux avantages primordiaux qui peut shercher une métropole dans une pareille entreprise : elle a ouvert un débouché nouveau à ses exportations; elle s'a-t, en outre, affranchie d'un tribut considérable qu'elle payait à l'Etranger, en tirant fait directement de ses territoires certains produits exotiques que, jusqu'alors, elle ne recevait que par l'intermédiaire d'autres pays exportateurs, comme le Grande-Bretagne.

« Deux points, dit M. R. Jourdain dans son rapport, m'ont paru mériter une attention toute particulière : la France, c'est l'exemption considérable donnée au commerce d'Anvers par l'importation des produits du Congo et l'ouverture, dans ce port, de marchés spéciaux qui évitent, dès lors, à tout le monde, le monopole à peu près exclusif de Marseille.

« La Belgique, dit-il, l'immédiat donné à l'industrie belge par la création de cette grande colonie africaine. Il y a quelques années, l'industrie anglaise fournissait à peu près seule (sauf quelques à la côte d'Afrique, le fer, les exportations. Maintenant, elles cherchent à Liverpool leurs objets d'échange. En quatre ans, les industriels belges, aidés puissamment, il faut le dire, par leur gouvernement, qui, en leur ménageant les encouragements et les secours pécuniaires, est en affranchie la Belgique de la nécessité d'adresser à l'Angleterre.

« Il faut ajouter que les Belges n'ont, ainsi, rien changé pour plaire à leur clientèle notre laquelle a, comme on sait, des habitudes et des goûts spéciaux : il faut s'y conformer, et l'on peut avoir quelques chances de succès. Elle ne détaigne point, d'ailleurs, la vérité.

Les échantillons rapportés par M. R. Jourdain, coton, laine et coton, laine pure et laine mélangée de soie, vont de la flanelle ordinaire aux papiers les plus riches. M. R. Jourdain a joint à chaque type, une complète notice indiquant le prix de vente, les conditions tenues de largeur et de métrage, et la description du mode d'emballage exigé. Il ne faut pas, par exemple, que le poids des balles dépasse 25 kilos, parce qu'elle pourraient être portée sur la tête, — ils doivent, au contraire, être très serrés, pour ne pas trop souffrir des chutes possibles sur les rochers ou dans les forêts. Il est indispensable de suivre ces prescriptions.

Comme dernière leçon, la Belgique repaie maintenant du Congo des bois propres à tous les usages, du caoutchouc, des gommes, de l'ivoire : Anvers a même fait venir des ivoiriers français pour travailler sur place cette précieuse matière. Les Belges ont pourtant, récemment du tabac et qui commence à être la culture rationnelle du café, sur laquelle ils comptent beaucoup. Ils se préparent aussi à exploiter les mines de cuivre et de fer qui, paraît-il, sont rich.e et abondantes.

Voilà ce qu'on a déjà fait du Congo belge; pourquoi n'en faisons nous pas autant du Congo français ?

* *

Au point de vue de nos exportations, il est certaine que nos industriels auraient pu tirer les mêmes profits de cet Etat. Pour les industries textiles, par exemple, pourquoi nos fabriquerions-nous pas à d'aussi bonnes conditions les mêmes étoffes que les Belges et les Anglais vendent en Afrique? Evidemment, les produits indigènes dans le Congo français et dans le Congo belge sont identiques; il ne pourrait nous refroidir sur à rangers au moins à la marche des textiles qui nous appartiennent ? Quelques-uns de nos compatriotes, hommes d'initiative, qui déjà fait de vaillantes tentatives en Afrique, qui, à Saint-Louis, M. Amel Seitz, en manufacture de gomme, exploit, dans une tournée de inspection dans les principales villes de l'Est, en remitter de ses observations personnelles et de quelques conseils qu'il a fondé, Lounge, et sur les rivières du Sud. Il est de ceux qui sont des initiateurs.

Quant aux richesses que nous pourrions importer chez nous du Congo français, elles ne le cèdent en rien à celles du Congo belge, tire de leur production. Nous avons pour les tirer, en Afrique, des Nègres, des Nègres purs et anglaises, pays le 15 novembre dernier, et produits entièrement conservé au Congo français. Nous y relevons des renseignements bien là le pour encourager notre colonisation.

Comme produits minéralogiques présents à exploiter, le fer, le cuivre, le plomb, le mâchefer, le zinc y ont été reconnus en grande quantité par M. Lechatelier, qui y dirig-ait, il y a quelques mois, on s'en souvient, une importante mission à la fois scientifique, industrielle et commerciale, destinée à se rendre compte des ressources du pays, des moyens de les mettre en œuvre et des voies de communication à établir dans ce but.

Ils ont collaborateurs de M. Lechatelier, M. Henri Lecomte, le distingué professeur de sciences naturelles au lycée Saint-Louis, avait été, pour sa part, chargé d'étudier surtout les richesses végétales des ces contrées. Dans son rapport, le P. fait lire, dans son (Excellent) article, l'énumération des trésors qu'il a trouvés là-bas : bois de toutes essences pour l'ébénisterie, la marqueterie, la construction et le pavage, caoutchouc, vernis, graines oléagineuses variées et huile de palme, écorces de tanage et de teinture : toutes substances que nous achetons aux autres pays.

Songez qu'en la seule année 1893, l'industrie française a utilisé des caoutchoucs et gutta pour la somme de 13,764,442 francs, sur la quelle le cédé indéterminé d'air que n'a tourni qu'un faible apport d'un million et demi au maximum ! Songez encore que, pour ce qui concerne les graines oléagineuses, nos statistiques commerciales accusent une sommation totale de 27,317,826 kilogrammes, dans 5,428,980 seulement nous arrivent de nos possessions occidentales africaines, tandis que 21,290,938 kilogrammes proviennent des possessions anglaises et autres. Songez, pour continuer sur ce chapitre, qu'en 1893 le Congo n'a fourni au commerce que 21,440 kilogrammes d'huile de palme, représentant une valeur de 9,510 francs, et que, sur ces 21,440 kilogrammes, nous en trouvons encore 13,386 à destination de l'étranger.

Et, pendant que nous délaissons ainsi les ressources naturelles de notre Congo, nous en achetons, par routine, à nos concurrents !

* *

Ce n'est pas tout, notre industrie textile trouverait, au Congo français, de nombreuses matières premières inaperçues jusqu'à présent. Le Congo, c'est l'ancienne voie des Arabes, dit M. H. Lecomte, du jute, du phormium, de l'ananca, des fibres de coco, de pays d'où, produits bien inférieurs à ceux qui abondent au Congo. Or, ces importations de produits textiles utilisés par notre industrie *se chiffrent tous les ans par des sommes considérables*; pour le dernier exercice, celui de 1893, la valeur de ces textiles, mis en consommation dans notre pays, s'est élevée à 34,127,224 francs pour les seules sortes cités plus haut (à noter qu'on ne parle pas, ici du coton, du lin, du chanvre ni de la ramie) ; sur ces 35 millions, nous en avons vendu près de 29 à l'Angleterre. On convendra que nous avons quelque raison de protester contre l'indifférence avec laquelle nous passons dans nos colonies près de richesses inestimables sans les voir et sans penser à en tirer parti.

Ces richesses sont, entre autres, l'arbre à coton dont les capsules contiennent des graines plongées dans une sorte de duvet blanc ou, le plus souvent, jaunâtre, qui sert au lisé avec avantage dans toutes les circonstances où le coton n'est employé que sous forme de bourre ; le palmier-bambou dont l'épiderme divisé en lames lanières fournit un textile fort apprécié des naïvs ; le *Raphia* *vinifera* dont les feuilles fournissent de belles étoffes jaunes, parfois très fines, et dépaguès très solides ; les *Pandanus* dont les longues feuilles servent à la confection des nattes ; le *Ficus tuiad*, dont l'écorce est employée pour les lisses des vêtements, et bien d'autres sortes encore.

La colonie même existe au Congo, mais M. H. Lecomte n'en a pu faire suffisamment la culture rationnelle pour émettre un avis formel à ce sujet ; pourtant, dit-il, près de type blanc ou, le plus souvent, jaunâtre, qui serait *cultivée en petite quantité*, mais dont les indigènes recueillent précisément les capsules pour utiliser le coton à la fabrication d'espèces de sacs qu'ils suspendent à leur épaule et dans lesquels ils portent leur provision de manioc.

Dans un autre genre, nous pourrions importer directement de nos possessions congolaises la vanille, la muscade, le poivre, le cubèbe, la kola, la coca, sans compter une foule de fruits succulents, de plantes d'ornementation et de rares bois précieux. Le jour où le canal à sucre y prospéraient dans les plaines basses et humides qui avoisinent les embouchures des fleuves le cafier, abondant à l'état sauvage, couvrirait de son vert feuillage les collines escarpées actuellement par la végétation inextricable, le cacaoyer, qui occupe le fond des vallées, les Français ne recueillent encore de ses propres colonies qu'un *centième du tabac* et un vingt-cinquième du cacao en grains qu'elle consomme !

* *

Naturellement, ce n'est pas sans peines, ni dépenses au commencement, qu'on pourrait ainsi en exploiter une des bonnes terres les plus *cerises du globe! Mais quand* on pense à tant de richesses improductives, et à figure difficilement qu'il ne puisse le rendrer des hommes courageux et entreprenants pour les faire fructifier.

Il n'y a pas, en effet, de tout tac, de nouveau champ d'activité ouvert à tous les bras valides.

Revenons-nous et seulement, là-bas, en pénétrant le Belgique ?

* *

Pendant l'année 1894, pas moins de quinze mille déclarations ont été faites, en Angleterre, à l'Inscrits.

LES CÉSARIENS

La *Dépêche* se défend, bien tiédement d'ailleurs, de compter parmi les admirateurs du césarisme.

Elle se contente de la nier avec ses sentiments *d'une leçon suffisamment apparente*. Elle ne les affiche pas.

Mais d'autres, parmi des journaux républicains que nous citions hier : le *Soleil*, *Paris*, *l'Avenir*, le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Soleil* — journaux catholiques, indépendants et libéraux (!) et la *Dépêche* — sont plus explicites et plus francs.

Et l'*Autorité*, rappelant la part que prit cet écrivain au complot boulangiste, déclare :

« En nous accordant avec Boulanger, nous « avions d'autre but que la dispersion, par « la force armée, du Parlement d'alors.

« C'était tout simplement la révolution du « Deux-Décembre.

« C'est cette pensée du Deux-Décembre que « Carnot a développée après du Décembre « passé et lumière d'un Discours *Sénatorial*.

« Avec M. de Carnaguac, au moins, l'hypocrisie disparaît. Si ces cacaos complices Mackau, Albert de Mun et Piou, et les prétendus rallidés de la *Dépêche* ne disent que la nostalgie de leur pensée, en l'exonérant des idéologies explications et d'habiller ces consciences, le détecteur en chef de l'*Autorité* nous renseigne nettement sur les véritables sentiments, sur les « rêve-pensées et les cléricales espérances des cléricaux.

« Nous avons, dites-vous, à *Dépêche*, faisant partie sous l'empire des *l'Union libérale* « nationale « Bonapartiste, Bonne, père, qui fut ministre de Napoléon III, ou M. des Rotours, ou M. *Barrerot*, et M. Lothé père, ou M. l'beaupitière, ou M. Brame ?

Aussi bien, il n'est pas besoin de remonter si tant *pour être fixé* sur la libéralisme de ces chers amis. Il suffit de se rappeler ir nie dans l'avenirs boulangiste, et sous quelle sérieux et gual système ils embrassent la cause de l'aspirant dictateur.

Le parti clérical n'donne alors la mesure de son libéral sur. Il est jugé et bien jugé. Et les nouveaux amis de la politique de la *Dépêche* ne seraient rien changer à l'opinion du pays en son compte.

INSOLENCE CLERICALE

Voici en quels termes la *Vraie France* a l'audace d'approuver l'attitude des républicains dans la discussion sur les funérailles du maréchal Canrobert :

Ta spectacle donné par notre parlement a dû tout simplement scandaleux. C'est à ce sénateur et ce sénateur que le pays doit rougir ; rien ne les touche de ce qui fait battre le cœur du peuple, rien ne les émeut de ce qui fait l'grandeur de la patrie, ni l'mort de ce maréchal de France — le vainqueur de Malakoff et de Solferino, le vaillant chevaleresque, de sa mémoire de sa vaillance chevaleresque, de son incroyable modestie.

Vous avez bien lu : la *Vraie France* se demande si les hommes de gauche sont français.

Et les gens qui tiennent cet odieux langage, qui prétend à leurs adversaires des sentiments antipatriotiques et antifrancais, sont les mêmes qui prononcent leur souverain mot d'ordre aspiré d'un étranger, du Italien, le pape romain.

Ce sont les mêmes qui subordonnent les intérêts de la France aux intérêts de l'Eglise et de la papauté ! — les mêmes qui seraient capables de porter les armes contre leur patrie si un jour le leur ordonnait.

Ce regard d'en partie nationale adressée aux républicains coupables de ne point vouloir glorifier le maréchal Canrobert, il convient de placer les vers rengeans de Victor Hugo actuellement la conduite des cléricaux au lendemain du coup d'Etat, leurs bassesses et leurs lâchetés devant le nouveau maître :

Des prêtres, pour avoir ces ratés, des tarasses, Il les jarchent, rient sous la c'ul bas.
Pour argenter leur mitre et pour dorer leurs crosses
Pour boire de bon sin, assis près d'un bon feu.

Au forban dont la main dans la meurtre est trempée,
Au larron chargé d'or qui pave, et qui sourit,
Au bandit qui, pour les vaincre, leur nous, les assoie,
Ils vendent Jésus-Christ ! Ils vendent Jésus-Christ.

Ils livent au bâtard pour quelques sacs sordides,
Ils vendent Jésus-Christ ! Ils vendent Jésus-Christ.
Ev agio, Arlot, Pardi, Cavrus &,
Ils vendent Jésus-Christ ! Ils vendent Jésus-Christ.

Hélèbrale du cœur humain, le vrai !

Oui, ces âchques, oui, ces marchands, oui, ces Judas ! — Ils vendent, ecoutez, ecoutez, Jésus-Christ ! Ces Néron rose qui rit sarm-tar-tartine,
Un pied sur l'Israël—au cousse sur Purgué,
Au voleur qui tira le bâton à bonne de orage,
Au prêtre qui vendit le Christ, le Christ !

Ivre deux fois immonde encore plus que trois,
Pourceau dans le cornichon et long dans le charnier,
Ils vendent Jésus-Christ ! Ils vendent Jésus-Christ !
Qui, debout sur la terre et sous le firmament,
Tête et nous nourrient dans notre nuit fatale,
Sur le noir Golgotha saigne éternellement.

Une déclaration de M. de Lanessan

On mande de Rien au *Figaro* :

Le ministre de la marine est arrivé à bord du paquebot des Messageries maritimes et, malgré la pluie et le vent qui soufflent violemment, il a tenu à rester sur le pont pendant une partie du premier jour du trajet. Il a dit à ses amis :

« *J'ai appris ce voyage à France. Le budget d'a-* « *vance* » — Il a ajouté : « Mais pas un mot, pas une allusion de ce genre ne pourrait passer dans ce pays où nous sommes. Cet abcès a gâté tout. Nous ne pouvons rien faire tant que cet abcès ne sera pas crevé. »

Voilà le procédé qui l'on a vu-le-jeu de qui. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'ennui que ce pauvre homme a éprouvé dans ce voyage. Il a tenu à ne rien dire de ses affaires intimes dont les ministres ne sont pas exempts.

Il a dit : « Je ne parle pas, ne dis rien, ne fais rien, mais que voulez-vous ? Je suis malade. »

« Je n'ai cette pas à cacher mes relations avec M. Casimir, mais je n'ai fait en cela qu'imiter tous les ministres.

« Que le ministère des colonies lui-même, qui se convrait précédemment de l'intermédiaire de Cabinet pour correspondre avec moi-même pendant mon séjour à Paris.

« Je ne crois pas cependant que nous devrions en résumé, à M. Loubet et le ministre lui-aussi, sur les questions politiques qui intéressent l'Indo-Chine. Mon unique souci était la bien de la colonie dont j'étais le gouverneur, et qui, en somme, n'intéressait pas plus mon gouvernement.

« Quoiqu'il, la colonie existe et prospère dans un *manifestation* comme nous tout. Elle trouvera mesure comme une folie, et je partage son avis.

« Et tout cet, tout cela, je reviens en France, la tête haute, ne craignant rien ni personne, et des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] quelque [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 3 février. — Les ministres se sont réunis au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le général Mercier

M. Félix Faure a signé un décret aux termes duquel le général Mercier est nommé commandant de la corps, et sera remplacé au gouvernement parisien.

Concours agricole de Nevers

Le ministère de l'agriculture a fait savoir que pour représenter le gouvernement aux fêtes agricoles qui auront lieu à Nevers dans le courant de février.

Conseil supérieur du commerce

Le ministère du commerce a fait signer un décret en vertu duquel M. Deville, député, est nommé membre du conseil supérieur du commerce en remplacement de M. Félix Faure.

L'exposition de 1900

Par un autre décret, M. Barbey, sénateur, et M. Cochery, députés sont nommés membres de la commission supérieure de l'exposition de 1900, en remplacement de MM. Grévy et Chautemps.

Les obsèques de Canrobert

Le ministère de la guerre a fait savoir qu'il avait informé les parents des deux Chambres que les obsèques du maréchal seraient des funérailles nationales. Les sénateurs et les membres du Parlement qui désireraient assister demain aux obsèques de Canrobert.

Les manifestations en faveur de Rochefort

Contrairement à ce qui a été annoncé le gouvernement n'a pris aucune mesure spéciale en prévision du retour à Paris de Rochefort.

Le gouvernement ne désire nullement empêcher la manifestation que préparent des amis de Rochefort, il ne se préoccupera que d'assurer le maintien de l'ordre.

Mise en liberté DE M. GÉRAULT-RICHARD

Paris, 3 février. — Un télégramme émanant du ministère de l'intérieur est arrivé à midi à Sainte-Pélagie, prévenant M. Pelletier, directeur que la mise en liberté de M. Gérault-Richard était accordée.

M. Gérault-Richard, après avoir dîné, a envoyé chercher sa femme. A 4 heures, Mme Gérault-Richard, M. Gérault Sainte-Pélagie à deux heures un quart ; il était accompagné [illegible]

CHAMBRE

Séance du vendredi 1 Février

La Séance

Présidence de M. Brisson, président.

Rectifications au procès-verbal

M. Lasserre. — On m'a prêté comme n'avoir abusé sur la proposition de M. Millerand, M. Pelletier a été nommé, pour le vote, [illegible]

Vous n'écrivez pas. — Il fallait dire ici : « La Chambre adopte un projet de loi portant ratification à l'article 4 de la convention conclue le 18 février 1892 entre la France et l'Espagne, pour l'extension de la pêche dans la Bidassoa.

Les transports pour Madagascar QUESTION DE M. BRETON

M. Breton. — Je demande au gouvernement s'il compte quelque nouveau sur deux navires que l'compagnie anglaise nous le transport à Madagascar d'une partie de notre matériel de guerre.

M. le général Zurlinden, ministre de la guerre. — Je m'explique l'émotion qu'a pu produire à l'opinion publique cette question, mais le grave trouble que a pu le croire. Il n'est pas vrai que les navires sont spécial que les navires sont loués par la compagnie de la guerre, le transport des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]